



PUBLIC

Compte rendu de la réunion du caucus préparatoire de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mardi 19 septembre 2023 à 13 h 05 à laquelle sont présents, madame la mairesse France Bélisle, mesdames et messieurs les conseillers-ères, Steven Boivin, Gilles Chagnon, Caroline Murray, Bettyna Bélizaire, Anik Des Marais, Jocelyn Blondin, Steve Moran, Marc Bureau, Isabelle N. Miron, Louis Sabourin, Tiffany-Lee Norris Parent, Mike Duggan, Olive Kamanyana, Daniel Champagne, Alicia Lacasse-Brunet, Denis Girouard, Jean Lessard, Mario Aubé et Edmond Leclerc formant quorum du comité.

Monsieur le conseiller Steven Boivin préside la séance.

Sont également présents, mesdames et messieurs Simon Rousseau, directeur général, André Turgeon, directeur général adjoint, Gestion des actifs et des projets, Yess Gacem, directeur général adjoint, Relations citoyennes et communautés, Christian Tanguay, directeur général adjoint, Services administratifs, Catherine Marchand, directrice générale adjointe, Développement durable, M^e Andrée Loyer, directrice exécutive, Martin Dalpé, directeur de cabinet, Daniel Feeny, attaché politique, M^e Véronique Denis, greffière et M^e Camille Doucet-Côté, assistante-greffière ainsi que Stéphan Amyot, directeur, Biens immobiliers, Carl Beauchemin, directeur, Urbanisme et développement durable, Linda Brouillette, directrice, Ressources humaines, Geneviève D'Amours, directrice territoriale, centre de services d'Aylmer, Stéphane Lachapelle, directeur adjoint, Sécurité incendie, Chantal Marcotte, directrice, Eau et matières résiduelles, Yvan Moreau, directeur territorial, centre de services de Gatineau, Marie-Hélène Rivard, directrice, Communications, Mario St-Pierre, directeur, Finances et Justin Thibault, directeur, Interaction citoyenne.

CAUP20230919-P1 PROGRAMME D'ACHAT D'ARBRES ET DE MOBILIERS URBAINS COMMÉMORATIFS

Présentation par madame Geneviève D'Amours.

L'objectif de la présentation est d'obtenir l'approbation pour la mise en place d'un programme d'achat d'arbres et de bancs commémoratifs au sein de la ville de Gatineau.

Plan de la présentation :

1. État de la situation;
2. Situation souhaitée;
3. Scénarios – Options;
4. Échéancier;
5. Recommandations.

RECOMMANDATION :

Mettre en place un programme commémoratif d'achat d'arbres et de bancs, selon les paramètres proposés.

Une période de questions et de commentaires a lieu.

Monsieur le conseiller Mike Duggan tient à remercier différentes personnes impliquées dans ce processus. Il trouve que les conditions actuelles du programme de toponymie sont trop exigeantes. Il a quelques commentaires sur la présentation, notamment, il est d'avis que le traitement accordé aux personnes décédées devrait être personnalisé puisque lorsque la demande concerne un défunt, celle-ci peut être plus sensible.

Monsieur le conseiller Marc Bureau affirme avoir toujours eu beaucoup d'intérêt pour ce dossier ainsi que pour la création d'une fondation pour ainsi avoir des commandites pour les édifices et les salles appartenant à la ville. Il avait présenté ces éléments à l'ancien maire Maxime Pedneaud-Jobin. Également, l'ancienne conseillère Audrey Bureau avait continué dans cette même voie. Au Québec, pour les villes de 100 000 habitants et plus, il y en a qu'une seule qui a mis en place un programme de dons commémoratifs, soit la ville de Terrebonne. Plusieurs autres municipalités au Canada ont ce genre de programme quant à la plantation d'arbres ou l'installation de bancs commémoratifs. Il fait un bref résumé de ce qui est prévu dans ces municipalités. Selon lui, le prix proposé pour les bancs est trop élevé alors que pour les arbres, il trouve la proposition raisonnable. Il propose de débiter le programme avec des plaques commémoratives à installer sur des bancs existants.

Madame Geneviève D'amours indique que les coûts réels présentés incluent la base de béton, ce qui n'est peut-être pas le cas pour les autres municipalités qui offrent des programmes similaires.

Madame la conseillère Olive Kamanyana est d'accord avec les objectifs proposés pour ce programme. Sa première question est de savoir si les gens de son district pourront mettre les commémorations partout sur le territoire de la ville ou uniquement dans le secteur du demandeur ou de la personne visée par la commémoration. Selon elle, il faudrait laisser l'option aux citoyens de choisir l'endroit où ils souhaitent placer la commémoration. De plus, elle aimerait savoir combien ce programme coûte en termes d'effectifs de la Ville. Elle ne sait pas combien cela coûtera à la Ville. Elle soulève que c'est un programme qui permettra aux personnes nanties de célébrer les leurs, mais une personne moins nantie qui souhaiterait le faire, comment allons-nous le traiter?

En réponse, madame D'amours précise que, pour le choix des sites, le demandeur peut faire la demande. La proposition des sites concernait seulement l'installation des nouveaux bancs. Pour les coûts, il est difficile d'évaluer l'ampleur de la demande que ce programme auprès des citoyens. Finalement, pour la question des personnes moins nanties, c'était également une préoccupation de l'administration. Dans bien des villes, le coût est pour l'installation de plaques commémoratives sur des bancs existants. Il est possible d'offrir seulement la plaque et, dans ce cas, le coût est beaucoup moindre.

Madame Kamanyana partage sa préoccupation de mettre en place un programme qui décevra les citoyens étant donné que l'administration, à l'heure actuelle, n'a pas les ressources suffisantes pour installer des bancs sans commémoration et qui sont attendus depuis plusieurs mois.

Monsieur le conseiller Gilles Chagnon aimerait plus de détails sur les options proposées par l'administration.

L'option 1 est ce qui est effectué actuellement avec les complexités que l'on connaît. Il n'y a pas de traitement uniforme des demandes de cette nature. Quant à l'option 2, cette dernière permettrait de baliser les demandes et d'avoir un canal officiel de diffusion de l'information aux citoyens afin qu'ils puissent commémorer un proche par la plantation d'un arbre ou l'installation d'un banc commémoratif. Actuellement, il n'y a pas de balise et les demandes sont traitées sans ligne directrice.

Monsieur le conseiller Louis Sabourin a des questions sur les sites prédéterminés. Il demande s'il y en aura dans chaque secteur ou chaque district. De plus, il aimerait savoir si ce sont les mêmes équipes qui feront l'installation des bancs ou ce seront des équipes de l'externe.

Pour les sites, les centres de services travaillent en collaboration avec le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés afin de s'assurer de cibler les bons sites. Pour l'accélération de l'installation du mobilier urbain, il est difficile de répondre à cette question. Le programme de mobilier urbain est géré par le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés. Monsieur Yess Gacem précise que le service a déjà une idée des endroits où ces bancs seront installés.

Monsieur le conseiller Edmond Leclerc salue l'initiative. Selon lui, le nerf de la guerre sera les paramètres du programme, notamment, au niveau du choix du type de banc. Il n'est pas en accord avec l'objectif d'uniformiser le service offert aux citoyens sur l'ensemble du territoire. Selon lui, si le programme ne tient pas compte de l'historique de chaque secteur, il faudra garder un pouvoir discrétionnaire sur le modèle des bancs en fonction des différents secteurs.

Monsieur le conseiller Denis Girouard aimerait avoir plus d'information sur le programme présenté. Il croit qu'il faudrait bien distinguer les différentes commémorations. Il demande s'il serait possible de prévoir différents types de citoyens à honorer.

En réponse, madame D'amours donne l'exemple pour les pompiers et les policiers, et dans lequel nous sommes dans une approche collective. Le programme présenté permet de rendre accessible cette commémoration à tous les citoyens de la ville. Ce programme est en complémentaires aux autres programmes de commémoration. Pour le coût, il se veut à 0 \$ pour la Ville quant à l'achat de la plaque commémorative et du banc, en ne tenant pas compte des coûts des ressources internes.

Madame Kamanyana indique que, selon elle, ce qui est présenté n'est pas un programme. Elle souhaite que l'administration revienne devant le conseil municipal avec plus de détails sur les coûts réels.

Madame D'amours confirme que l'ajout d'une plaque sur un banc existant n'est pas problématique pour les ressources internes, mais que l'ajout d'un nouveau banc commémoratif doit faire l'objet d'analyses plus importantes.

Monsieur Simon Rousseau ajoute qu'il y a une certaine profondeur du travail des fonctionnaires dans ce qui est présenté aujourd'hui. Afin de répondre aux diverses préoccupations, l'administration peut s'engager à une reddition de compte à la mi-année sur ce programme.

Cette recommandation sera déposée comme projet de résolution à l'ordre du jour de la séance du conseil municipal de ce soir et sera débattue lors du caucus préparatoire.

Le caucus préparatoire est suspendu à 13 h 58.

Reprise du caucus préparatoire à 14 h 15.

Madame la mairesse France Bélisle prend son siège.

CAUP20230919-P2 CAUCUS PRÉPARATOIRE

Discussions sur les items inscrits à l'ordre du jour du conseil municipal du 19 septembre 2023.

4.5 Projet numéro 135089 - PPCMOI - Rénover l'extérieur d'un bâtiment afin de l'utiliser comme habitation unifamiliale - 10, rue Principale - District électoral d'Aylmer - Steven Boivin

Monsieur le conseiller Steven Boivin indique que ce projet concerne une maison patrimoniale bien connue dans le secteur du Vieux-Aylmer. Le promoteur souhaite préserver la maison et demande d'autoriser un usage résidentiel au rez-de-chaussée du bâtiment. En autorisant le PPCMOI, le premier étage pourrait permettre de l'habitation, ce qui déroge aux intentions de la Ville de privilégier des usages commerciaux au rez-de-chaussée des immeubles situés sur la rue Principale.

Monsieur Carl Beauchemin indique que le bâtiment est vacant depuis plusieurs années. La Ville a voulu saisir l'opportunité qu'un promoteur souhaitait aménager l'immeuble et permettre sa restauration. Il faut dire que le PPCMOI pour ce bâtiment n'exclut pas de permettre éventuellement une autre opportunité afin de permettre des usages commerciaux.

La crainte de monsieur Boivin est au niveau du message envoyé et le précédent que le projet pourrait créer sur la rue Principale. Si un promoteur souhaite avoir de l'habitation au premier étage, il pourrait invoquer ce projet.

Monsieur le conseiller Mike Duggan connaît les propriétaires et il voit cette demande comme une exception puisque le bâtiment n'a pas d'utilité actuellement. Le propriétaire a fait les efforts nécessaires pour conserver l'aspect patrimonial de l'immeuble.

4.7 Projet numéro 135357 - PPCMOI - Construire une habitation multifamiliale de trois étages comptant 21 logements - 60, rue de Carillon - District électoral de Hull-Wright - Steve Moran

Monsieur le conseiller Steve Moran appuie le projet tel que présenté. Il y a une question dans les détails qui lui échappe. Ce qu'il en comprend est que le projet concerne un terrain sans verdissement, et ce que l'on propose est d'augmenter le verdissement avec la plantation de deux arbres et des buissons. Il demande s'il y aurait des exigences minimales en termes de verdissement. De plus, selon la proposition, sur le côté donnant sur la rue Carillon, il y a plusieurs arbustes, il aimerait savoir s'ils font partie des exigences prévues pour le projet.

Monsieur Beauchemin confirme que ces arbustes font partie des exigences prévues et que le conseil municipal approuve le plan tel qu'illustré. Il ajoute que la même réglementation est applicable dans les deux cas soulevés par monsieur Moran.

6.10 Projet numéro 135368 --> CES - Règlement numéro 941-2023 autorisant l'institution du système de colistier

Monsieur Duggan mentionne qu'il ne veut pas encourager les partis politiques qui bénéficient déjà de certains avantages financiers. Il votera contre cet item ce soir.

9.9 Projet numéro 135437 - PIIA - Prolonger la rue Nancy-Elliott - Rue Nancy-Elliott - District électoral de Mitigomijokan - Anik Des Marais (recommandation défavorable du CCU)

Intervention de madame la conseillère Anik Des Marais. Elle souhaite faire un petit rappel de cette proposition. Cette demande de prolongement de rue cause beaucoup de maux de tête, puisque les citoyens qui habitent sur la rue Lynn sont affectés par les travaux dans le ruisseau adjacent. Ce lien devra être construit pour un projet voisin et le promoteur propose un projet de réhabilitation du ruisseau. D'un point de vue environnemental, il est mieux de faire les travaux en une seule fois. Elle veut la confirmation de l'administration que cela est la meilleure façon de procéder. Elle aimerait savoir comment les travaux permettent la réhabilitation du ruisseau et de la bande riveraine. Elle ne comprend pas comment l'installation d'un ponceau et la création d'une route diminueront les incidents environnementaux.

Monsieur Beauchemin précise que ce qui est soumis est le prolongement de la rue qui doit finir en tête de pipe. Ce n'est que ce petit tronçon qui fait l'objet de la présente demande. Il y a des plans produits par des ingénieurs et qui devront faire l'objet d'une autorisation du MELCC.

Monsieur Duggan ajoute qu'il n'appuierait jamais la construction d'un passage de cette nature. Il mentionne qu'il votera contre cet item ce soir. Il croit qu'il y a d'autres options plus intéressantes que celle proposée.

Monsieur le conseiller Mario Aubé mentionne que c'est une question environnementale. Il y avait de l'empiètement dans la bande riveraine. Ce qui est proposé est de faire le cul-de-sac une fois que la rue aura traversé le ruisseau. Il mentionne avoir eu plusieurs discussions avec divers intervenants et que ce qui est proposé aujourd'hui est de faire une seule intervention.

Madame la conseillère Anik Des Marais souhaite ajouter des informations additionnelles aux échanges intervenus dans ce dossier. Premièrement, les citoyens sont très inquiets de ce projet et il y a une mobilisation à cet effet. Il existe une entente entre le promoteur et le promoteur voisin pour créer ce chemin. **Le nouveau promoteur mentionne qu'il veut déposer un nouveau projet immobilier et le prolongement de la rue Nancy-Elliott est le seul accès possible pour son projet.** La grogne des citoyens vient du fait qu'il y a eu un dégât environnemental et que l'on propose de la construction au lieu de la naturalisation.

10.1 Projet numéro 135502 --> CES - Amendement au Programme d'aide au débranchement des drains de fondation afin de l'analyser dans le cadre des discussions budgétaires, plus spécifiquement au Plan de gestion des eaux pluviales du PIVM 2024-2026

Madame la conseillère Alicia Lacasse-Brunet veut réitérer que l'on met fin à ce programme qui venait aider les citoyens dans la gestion des fortes pluies. La participation était trop faible malgré les diverses stratégies de communications. Elle est contente d'avoir amendé la résolution, même si on ferme le programme, le besoin est toujours existant. En vue du budget 2024, elle souhaite que les sommes soient rendues disponibles pour rendre les infrastructures de la ville plus résilientes.

11.1 Projet numéro 135162 --> CES - Entente de partenariat entre la Ville de Gatineau et Éco Entreprises Québec pour les services relatifs à la collecte sélective

Madame Des Marias aimerait savoir s'il y a un impact quant au niveau de service offert aux citoyens.

Monsieur André Turgeon mentionne que le niveau service demeurera inchangé.

Monsieur le conseiller Marc Bureau veut féliciter les services pour cette entente. La Ville de Gatineau est l'une des premières villes qui a conclu une telle entente afin d'avoir accès à de meilleurs services. Notamment, la styromousse sera ramassée ainsi que le fameux plastique numéro 6. Ce sont d'excellentes nouvelles pour les citoyens. Il aimerait savoir si cette entente va nous ralentir quant au recyclage pour les ICI, puisqu'il comprend que cette initiative sera retardée jusqu'en 2027.

Madame Chantal Marcotte confirme qu'il existe, en effet, un enjeu au niveau des ICI. Éco Entreprises Québec affirme avoir plusieurs priorités pour le moment, donc ce n'est pas dans le radar de permettre à la Ville d'offrir une collecte des ICI dès 2024. Les négociations se poursuivent et ils ont comme objectif 2027. Éco Entreprises Québec désire évaluer comment débiter la collecte des ICI avec des intervenants externes.

Madame Marcotte ajoute que Éco Entreprises Québec a deux groupes de travail. La Ville travaille avec un de ces groupes qui gèrent les municipalités. Elle ajoute que les centres de tri seront pris en charge par une autre section de l'entreprise.

Monsieur Aubé a une question quant aux collectes robotisées. Il demande comment nous allons procéder avec les surplus de recyclage.

Madame Marcotte mentionne que l'on va poursuivre ce que l'on fait déjà, soit de fournir des bacs bleus supplémentaires. Au départ, il sera possible de prendre les bacs personnalisés, mais cela ne sera pas le cas sur le long terme.

Madame Lacasse-Brunet se demande comment la Ville acceptera les débordements des bacs de recyclage. Elle veut savoir de quelle façon le citoyen devra démontrer qu'il a des excédents récurrents.

Madame Marcotte précise que la Ville va discuter avec le demandeur et la demande sera traitée rapidement par la suite.

Madame Lacasse-Brunet a des questions sur les duos-bacs extérieurs qui se retrouvent dans les parcs, notamment. Il semblerait qu'il existe une subvention afin d'en avoir de plus sur le territoire. Elle se demandait si l'on pouvait prendre cela en considération et augmenter le nombre actuel. Également, elle se demande s'il est possible de faire des partenariats avec d'autres organismes sur le territoire.

Madame Marcotte explique que la portion « duos-bacs » sera traitée par Éco Entreprises Québec. Il sera possible d'ajouter des duos-bacs puisque cette portion est subventionnée à 100 %. La collecte est effectuée à l'interne, et l'entreprise va également rembourser les coûts reliés à cette collecte. Pour l'ensemble des bacs, pour ce qui est de la réparation, cette portion fait également partie de ce qui sera remboursé par Éco Entreprises Québec.

Madame Kamanyana demande s'il était possible de trouver une façon de ramasser les déchets qui se retrouvent dans l'environnement. Il n'y a pas de bacs sur les pistes cyclables, les sentiers ou les trottoirs.

Madame Marcotte indique que l'administration devra vérifier pour cette portion de la question

12.2 Projet numéro 135028 --> CES - Autorisation de signature d'un protocole d'entente avec l'Association citoyenne de Pointe-Gatineau pour un projet de partenariat dans le cadre du projet une propriété un arbre

Intervention de monsieur le conseiller Mike Duggan afin de souligner la collaboration de l'Association citoyenne de Pointe-Gatineau et le Service de l'environnement pour arriver à une entente pour la plantation d'arbres fournis par la municipalité sur des terrains privés qui n'ont pas d'arbre en front.

Monsieur Bureau mentionne que deux de ces projets sont le résultat du plan de foresterie urbaine. On débute dans des secteurs défavorisés qui ont un faible indice de canopée.

14.1 Projet numéro 135193 --> CES - Acquisition de gré à gré du lot 3 834 913 et d'une partie du lot 4 597 976 du cadastre du Québec - École 038 - District électoral du Plateau - Bettyna Bélizaire

Madame la mairesse France Bélisle donne quelques éléments d'information sur ce dossier. La Ville est heureuse d'avoir une nouvelle école sur son territoire et qui se retrouvera dans l'ouest de la ville avec une palestre. L'autre face de dossier est que le conseil municipal vote quand même 15 M\$ de dollars dans un projet en éducation et qui relève de la compétence du gouvernement du Québec et pour lesquels les citoyens devront payer 1,3 M\$ en TVQ. Elle mentionne que c'est une grande injustice qui n'a rien à voir avec les centres de service scolaire ou le milieu de l'éducation.

Monsieur le conseiller Gilles Chagnon est bien content de cette annonce et souligne le fait que se sont deux organisations publiques qui peuvent travailler ensemble dans l'intérêt des citoyens.

23.4 Projet numéro 134674 --> CES - Modification à la structure organisationnelle - Direction générale

Madame Bélisle mentionne que cet item est un affichage d'un poste de conseiller, partenariat autochtone régional. Cette personne assurera une liaison avec la communauté autochtone. Cette création de poste est en lien avec les engagements qui découlent du Grand rassemblement 2023 ainsi que la démarche d'autochtonisation des établissements d'enseignement supérieur de l'Outaouais.

Madame la conseillère Tiffany-Lee Norris Parent fait mention du volet régional avec les autres villes.

24.1 Projet numéro 135538 --> CES - Autoriser l'ajout de véhicules et d'équipements - Plan d'investissements - Volet maintien - Année 2023 pour le Service des travaux publics

Monsieur Moran aimerait connaître les travaux qui ne pourront être effectués et qui pourrait être fait avec le montant de 250 000 \$ résiduaire.

Monsieur Turgeon mentionne que l'on a soustrait 500 000 \$ du projet de remise à niveau de la Maison du citoyen qui seront replanifiés en 2024 pour permettre l'achat des véhicules nécessaires conformément à la Politique hivernale. Les travaux sont planifiés pour la Maison du citoyen, mais les fonds ne sont pas encore octroyés et le seront en 2024.

26.1 Projet numéro 135085 --> CES - Programme 2023 - Soutien au traitement des archives - Subvention octroyée par la Ville de Gatineau - Service du greffe

Intervention de monsieur le conseiller Steve Moran. Il aimerait savoir s'il y a d'autres fonds dans cette enveloppe.

Le Service du greffe reviendra un peu plus tard avec les précisions.

32.1 Projet numéro 135411 --> CES - Priorités d'intervention 2023-2024 du Fonds région ruralité (FRR)

Monsieur le conseiller Louis Sabourin souhaite savoir à quel moment les organismes pourront proposer des projets.

Madame Catherine Marchand mentionne que ce fonds sert à trois programmes différents. Il y a des sommes qui vont à ID Gatineau, au SDE et au Service des loisirs, des sports et du développement des communautés. Donc, ce n'est pas un fonds avec un appel distinct, il vient uniquement soutenir ces programmes.

Monsieur le conseiller Edmond Leclerc ajoute que la date limite est le 27 octobre prochain à 16 h.

36.7 Correspondance numéro 135609 - Dépôt des rapports financiers et statistiques au 30 juin 2023 de la Société de transport de l'Outaouais

Madame la mairesse France Bélisle se demande si la STO a l'intention de produire un plan financier à long terme. Monsieur le conseiller Jocelyn Blondin, à titre de président de la STO, lui confirme que des rencontres sont prévues dans les prochaines semaines à ce sujet.

36.10 Projet numéro 135588 - Projet d'élargissement du chemin Vanier, entre les chemins Pink et d'Aylmer - Autorisation de signer et déposer un avis de projet auprès du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs - Districts électoraux de Deschênes, du Plateau et de Mitigomijokan - Caroline Murray, Bettyna Bélizaire et Anik Des Marais

Madame la conseillère Caroline Murray demande s'il serait possible d'avoir un aperçu des prochaines étapes et de l'échéancier de ce projet.

Madame Marchand mentionne que c'est un processus assez long. On doit s'adresser au gouvernement pour connaître le contenu que devra avoir l'étude. Nous devons préparer un appel d'offres qui sera complété par les directives du MELCC. Comme c'est une étude d'envergure, il faut laisser le temps requis à sa réalisation. On parle d'un horizon de 18 à 24 mois. Par la suite, quand le gouvernement considère que l'étude est recevable, il va la rendre publique pour un délai de 30 à 45 jours afin de permettre aux citoyens de déposer une demande d'audience publique. Avant d'obtenir une décision finale, on parle d'une période de trois ans afin d'obtenir une approbation gouvernementale.

Monsieur Blondin se réjouit de ce projet, notamment du scénario 2 qui est présenté et mentionne que la Ville est toujours en attente du financement du gouvernement fédéral dans le dossier du tramway.

Monsieur le conseiller Daniel Champagne demande s'il y a des alternatives qui permettent de faire une partie du travail en parallèle pour faire avancer ce projet.

Madame Marchand mentionne que tout est lié à l'étude d'impact environnemental. Une fois ce processus terminé, il est possible de débiter les autres volets. Avant cette étape, il n'est pas possible de le faire puisque l'on ne connaît pas le projet final.

Madame Des Marais mentionne qu'elle a demandé de s'asseoir avec les services de la Ville en raison des divers projets qui affectent le chemin Vanier actuellement.

36.11 Projet numéro 135568 --> CES – Mise en place d'un programme commémoratif pour l'achat d'arbres et de bancs

Monsieur le conseiller Edmond Leclerc aimerait apporter un amendement à la suite de son intervention en plénier. Il aimerait reporter cet item à la prochaine séance du conseil afin de permettre au conseil municipal d'étudier le programme proposé.

Madame Kamanyana mentionne qu'elle est en faveur du programme présenté. Toutefois, elle trouve cela difficile de prendre une décision quand des éléments sont manquants. À l'occasion, il faut prendre plus de temps pour prendre une bonne décision.

Monsieur Simon Rousseau mentionne qu'il est à la discrétion du conseil municipal de demander le report de cet item. Il n'y a pas d'enjeu administratif de retarder l'adoption de ce programme.

Monsieur Chagnon mentionne que ce projet est dans le collimateur depuis quatre ans. Il est d'avis que le conseil municipal devrait aller de l'avant avec le programme à la séance de ce soir afin de débiter la démarche.

Monsieur Champagne mentionne qu'un élément était manquant dans la présentation, soit le volet quant aux coûts. Selon lui, il est d'accord avec la présentation de l'élément financier, mais au-delà de ça, il considère avoir les informations nécessaires pour donner le mandat à l'administration. Selon lui, les détails du programme sont des éléments administratifs.

Monsieur Moran mentionne que les documents relativement au programme sont accessibles depuis peu de temps. Il y a des enjeux qu'il considère importants avant de prendre la bonne décision dans ce dossier.

Monsieur Leclerc croyait que l'on donnait une orientation à l'administration, alors que l'on adoption un programme.

Madame la mairesse France Bélisle quitte son siège à 15 h 20.

Monsieur le conseiller Edmond Leclerc demande le vote pour procéder au retrait de l'item de l'ordre du jour afin de le reporter à une séance subséquente.

Monsieur le président Steven Boivin procède avec le vote sur le retrait de l'item 36.11 :

POUR	CONTRE	ABSENCE
M ^{me} Caroline Murray	M. Gilles Chagnon	M ^{me} France Bélisle
M ^{me} Bettyna Bélizaire	M. Jocelyn Blondin	
M ^{me} Anik Des Marais	M. Marc Bureau	
M. Steve Moran	M. Mike Duggan	
M ^{me} Isabelle N. Miron	M. Daniel Champagne	
M. Louis Sabourin	M. Jean Lessard	
M ^{me} Tiffany-Lee Norris Parent	M. Mario Aubé	
M ^{me} Olive Kamanyana		
M ^{me} Alicia Lacasse-Brunet		
M. Denis Girouard		
M. Edmond Leclerc		
M. Steven Boivin		

Monsieur le président annonce que la demande de retrait de l'item 3.11 est adoptée.

L'item sera retiré de l'ordre du jour de la séance du conseil.

Madame la mairesse France Bélisle reprend son siège à 15 h 27.

37.1 Projet numéro 135587 - Élaboration d'un règlement permettant d'assujettir tout PIIA projet d'envergure à une consultation publique - Avis de proposition déposé par madame la conseillère Anik Des Marais au conseil municipal du 22 août 2023

Intervention de madame la conseillère Anik Des Marais. Elle propose ce changement afin de permettre aux citoyens d'être entendus dans le cadre de ces projets. Si aucune consultation n'est proposée en amont, les citoyens trouveront d'autres moyens de se faire entendre.

Monsieur Champagne partage l'appréciation du comité exécutif. Il mentionne qu'il y a seulement une douzaine de PIIA d'envergure à la Ville. Cette demande représente une chance importante pour la Ville. Le comité exécutif est d'accord avec le processus de consultation, mais avant d'élaborer le règlement, il faut définir les paramètres des consultations. La définition de ces paramètres sera élaborée dans le cadre de référence de consultation citoyenne.

Le comité exécutif recommande au conseil municipal de :

- Traiter des paramètres et de la forme que pourrait prendre la consultation citoyenne en amont du processus d’approbation des projets immobiliers de type « d’envergure » dans le cadre du chantier de réactualisation du Cadre de référence en matière de participation citoyenne;
- Identifier, en fonction des projets assujettis aux dispositions sur les projets d’envergure, un projet pouvant faire l’objet d’un projet-pilote, permettant de contribuer à baliser les termes du futur règlement.

Monsieur Aubé est d’accord avec ce qui est présenté par monsieur Champagne. Avant d’élaborer le projet de règlement, il faut connaître la forme et les livrables. Quand on ajoute cette couche supplémentaire, il aimerait savoir combien de temps de plus l’analyse de tels dossiers sera nécessaire. De plus, il ajoute qu’il existe neuf politiques municipales lorsqu’il est question de PIIA d’envergure.

Madame Marchand mentionne que tout dépend de la portée de la consultation et la nature de celle-ci. Le processus n’étant pas connu, il est difficile de déminer le temps nécessaire pour ce genre de consultation. Dans la mesure où cette consultation s’inscrit en amont dans le processus de planification, cela ajoutera une couche dans le processus actuel.

Monsieur Sabourin trouve cela logique et cohérent qu’il y ait une consultation citoyenne pour de tels projets. Il est possible de s’ajuster si on met en pratique cette participation citoyenne et cela n’empêche pas de s’améliorer.

Madame Kamanyana demande d’où provient cette notion de PIIA d’envergure.

Madame Marchand mentionne que les PIIA d’envergure permettent de mieux planifier les projets d’envergure. L’autre enjeu, lorsque l’on a plusieurs promoteurs sur un même espace, est que chacun fait sa planification de façon indépendante. Un tel processus permet une meilleure planification globale d’un secteur. La deuxième étape est de faire une planification d’ensemble qui touche toutes les propriétés.

Monsieur Moran mentionne la volonté de la population à participer au développement de la Ville. Si l’on consulte en amont, il y a plus de chance que le projet soit accepté par le conseil municipal et les citoyens. Il appuie la proposition de madame Des Marais de s’assurer que lorsque le projet est déposé, les citoyens ont déjà été consultés via ce processus. Il faudra un certain effort de la ville afin de définir les paramètres, aussi bien le faire maintenant.

Madame Des Marais met l’emphase sur les projets d’envergure qui prennent place sur le territoire de la ville. Elle n’est pas d’accord avec la notion de projet pilote proposé par le comité exécutif. Il y a plusieurs firmes qui offrent des services de consultations et selon elle, le projet pilote n’est pas équitable pour les promoteurs. Finalement, cela retarderait l’adoption d’un règlement qui définirait les règles claires.

Monsieur Champagne revient sur le cadre de référence en matière de participation citoyenne. Il est d’accord de retirer la notion de projet pilote à la proposition du comité exécutif. Ce qui est discuté aujourd’hui, c’est un mandat important qui sera donné à l’administration. Il mentionne qu’une consultation en amont n’est pas garant de l’acceptabilité sociale d’un projet. Il faut être capable de faire une analyse complète de cet engagement. Il se dit préoccupé quant à cette façon de faire. La seule recommandation qu’il appuiera est celle du comité exécutif.

Monsieur Girouard fait part de ses préoccupations quant à la création de précédents au niveau des coûts qui pourraient être assumés par le citoyen. Nous ne sommes pas prêts pour aller de l’avant avec une telle proposition.

Madame la conseillère Caroline Murray mentionne qu’il y semble y avoir une mauvaise compréhension de la proposition. Le fardeau de l’administration est de créer le règlement, mais le reste appartient au promoteur. Il y a des projets qui seront bientôt déposés et elle n’a pas le goût de se battre pour que le projet pilote soit dans son district.

Madame la mairesse souhaite revenir sur quelques éléments. D'abord, personnellement ainsi que de l'opinion du comité exécutif, elle se dit d'accord qu'il faille provoquer un échange avec les citoyens. Les promoteurs sont aussi en faveur de canaliser ces consultations. Elle a toutefois un malaise de soustraire les dispositions de la LAU applicables et prévues dans la recommandation du comité exécutif. Elle veut comprendre cette demande de madame Des Marais ainsi que les intentions pour ces consultations. Elle ne veut pas que cette initiative empiète sur les travaux du comité sur la participation citoyenne.

Madame Des Marais, par cette proposition, cherche un moyen de faire aboutir l'intention de consulter les citoyens dans les projets de cette nature. Elle souhaitait enlever la dernière partie sur la LAU puisque cela relèverait de la Ville. Le mandat du comité sur la participation citoyenne n'est pas d'élaborer des règlements.

Madame Marchand ajoute que la LAU inscrit des processus de consultation qui se font une fois que le conseil a eu connaissance des projets de règlement. Les consultations prévues à la loi devront tout de même être tenues une fois le dossier présenté devant le conseil municipal. Il faut que les rôles et responsabilités de la municipalité et du promoteur soient définis. Donc, il faut un partage des rôles puisque la municipalité participe à la fois à la consultation et elle assure le partage d'information. Pour ces raisons, il est très difficile de mettre de côté l'administration dans ce genre de consultation. Elle ajoute que la charge de la consultation ne reviendrait pas à la ville, celle-ci sera gérée par une entité externe aux frais du promoteur. Toutefois, l'administration sera sollicitée à travailler plus en ce sens.

Madame Kamanyana explique le mandat donné au comité chargé de la révision du cadre de participation publique. Elle ne croit pas que se prononcer sur ce sujet fait partie du travail des élus. Toutefois, quand on fera des consultations avec les citoyens, ceux-ci pourraient mentionner les outils qui pourraient bénéficier d'une consultation.

Monsieur Aubé essaie de comprendre pourquoi on souhaite aller au-delà des exigences de la LAU. Il demande si nous avons un avis juridique en ce sens et s'il y a d'autres villes qui ont ce cadre légal. Quand le comité exécutif a reçu cette proposition, le but de son appréciation était de structurer les paramètres d'une telle demande.

Monsieur Christian Tanguay mentionne qu'aucun avis juridique n'a été donné. Il indique que la LAU prescrit un cadre minimum et que faire plus n'est pas prescrit. Quant au paiement des consultations, elles seront assumées par le promoteur.

Monsieur Sabourin mentionne qu'il n'y a pas beaucoup d'enjeux pour l'administration, les frais de la consultation étant assumés par le promoteur et qu'il n'est pas illégal de venir ajouter des dispositions à ce qui est prévu à la LAU.

Monsieur Bureau aimerait savoir combien de temps peut prendre l'élaboration d'un tel règlement sur les PIIA d'envergure. En réponse, Madame Marchand s'exprime sur le fait qu'elle trouverait dommage que l'administration ne puisse pas bénéficier des conclusions du comité sur la participation citoyenne. Ce qui permettrait d'alimenter la réflexion sur les paramètres à mettre en place.

Monsieur Blondin se demande si le processus proposé a été transmis à l'APCHQ et à la CCQ. Madame Des Marais indique que ce n'est pas le cas et que le but de sa demande est de permettre aux citoyens de s'exprimer.

Monsieur le conseiller Daniel Champagne, appuyé par monsieur le conseiller Mario Aubé fait la demande d'amendement suivante :

« **ET RÉSOLU QUE** ce conseil mandate l'administration afin de :

- Traiter des paramètres et de la forme que pourrait prendre la consultation citoyenne en amont du processus d'approbation des projets immobiliers de type « d'envergure » dans le cadre du chantier de réactualisation du Cadre de référence en matière de participation citoyenne;
- Identifier, en fonction des projets assujettis aux dispositions sur les projets d'envergure, un projet pouvant faire l'objet d'une référence permettant de contribuer à baliser les termes du futur règlement. »

Le vote sur l'amendement proposé est demandé par madame la conseillère Anik Des Marais.

Monsieur le président Steven Boivin procède avec le vote sur l'amendement de l'item 37.1 :

POUR

M^{me} France Bélisle
M. Gilles Chagnon
M. Jocelyn Blondin
M. Marc Bureau
M. Mike Duggan
M. Daniel Champagne
M. Jean Lessard
M. Denis Girouard
M. Mario Aubé

CONTRE

M^{me} Caroline Murray
M^{me} Bettyna Bélizaire
M^{me} Anik Des Marais
M. Steve Moran
M^{me} Isabelle N. Miron
M. Louis Sabourin
M^{me} Tiffany-Lee Norris Parent
M^{me} Olive Kamanyana
M^{me} Alicia Lacasse-Brunet
M. Edmond Leclerc
M. Steven Boivin

Monsieur le président annonce que l'amendement est rejeté.

Madame la conseillère Anik Des Marais, appuyée par monsieur le conseiller Louis Sabourin propose l'amendement suivant au projet de résolution initial :

« (...) »

ET RÉSOLU QUE ce conseil mandate les services à l'élaboration d'un règlement permettant d'assujettir tout PIIA projet d'envergure à une consultation publique. »

Le vote sur l'amendement est demandé. Monsieur le président Steven Boivin procède avec le vote sur l'amendement de l'item 37.1 :

POUR

M^{me} Caroline Murray
M^{me} Bettyna Bélizaire
M^{me} Anik Des Marais
M. Steve Moran
M^{me} Isabelle N. Miron
M. Louis Sabourin
M^{me} Tiffany-Lee Norris Parent
M^{me} Olive Kamanyana
M^{me} Alicia Lacasse-Brunet
M. Edmond Leclerc
M. Steven Boivin

CONTRE

M^{me} France Bélisle
M. Gilles Chagnon
M. Jocelyn Blondin
M. Marc Bureau
M. Mike Duggan
M. Daniel Champagne
M. Jean Lessard
M. Denis Girouard
M. Mario Aubé

Monsieur le président annonce que l'amendement est adopté. Le projet de résolution sera modifié en conséquence en prévision de la séance du conseil municipal.

37.2 Projet numéro 135590 - Développement d'un processus de négociation par lequel les propriétés du parc la Baie et propriété de Thibault Démolition pourraient être acquises par la Ville de Gatineau pour la création d'un grand parc public toutes saisons - Avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Mike Duggan au conseil municipal du 4 juillet 2023

Monsieur le conseiller Mike Duggan souhaite proposer un amendement, appuyé par monsieur le conseiller Daniel Champagne :

« (...) »

ET RÉSOLU QUE ce conseil mandate l'administration, avec l'autorisation écrite de la propriétaire, d'inclure la propriété de Thibault Démolition dans l'analyse des risques toxicologiques et écotoxicologiques ainsi que dans la mise à jour des données et selon les résultats de ces analyses et en fonction des concepts d'aménagement, procéder à une évaluation de la valeur marchande de cette propriété pour une éventuelle acquisition, comme prévu à la Politique sur les transactions immobilières. »

Monsieur le président demande si quelqu'un souhaite procéder avec le vote. Aucun vote n'est demandé, l'amendement est adopté.

37.3 Projet numéro 135591 - Invitation à la CCN afin de présenter les études déjà réalisées concernant les traversées de la rivière des outaouais entre Gatineau et Ottawa et les prochaines étapes au comité plénier - Avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Mike Duggan au conseil municipal du 4 juillet 2023

Monsieur le conseiller Mike Duggan souhaite proposer un amendement, appuyé par monsieur le conseiller Daniel Champagne :

« (...) »

ET RÉSOLU QUE ce conseil mandate madame la mairesse France Bélisle à inviter la CCN, via son conseil d'administration, à présenter au comité plénier les études déjà réalisées concernant les traversées de la rivière des Outaouais entre Gatineau et Ottawa et les prochaines étapes, considérant l'importance stratégique de ce dossier. »

Monsieur le président demande si quelqu'un souhaite procéder avec le vote. Aucun vote n'est demandé, l'amendement est adopté.

Intervention de madame la mairesse France Bélisle. Elle remercie monsieur Duggan de lui donner l'occasion de discuter avec la CCN afin de leur rappeler certains autres dossiers où des précisions sont nécessaires.

37.4 Projet numéro 135596 - Nomination d'un (e) scientifique en chef pour optimiser la gouvernance des données scientifiques et numériques en vue d'une prise de décision éclairée et transparente - Avis de proposition déposé par madame la conseillère Olive Kamanyana au conseil municipal du 6 juin 2023

Intervention de madame la conseillère Olive Kamanyana. Elle est d'avis qu'il serait important de profiter des meilleures pratiques des autres municipalités afin de se doter d'un employé qui accompagnera l'administration dans son travail afin de coordonner les projets et qui serait le bras droit du directeur général. Ce qu'elle demande est de faire la nomination d'un scientifique en chef.

Monsieur Champagne demande l'avis du directeur général quant à l'avis de proposition de madame Kamanyana.

Monsieur Rousseau mentionne que la Direction générale a fait un étalonnage dans les villes qui ont fait ce virage et mentionne qu'il a l'intention d'améliorer l'approche scientifique de la ville. Toutefois, il n'est pas favorable à ce que cette responsabilité relève uniquement d'une personne que la préoccupation principale de l'administration est à ce niveau. Également, la Ville a déjà commencé à établir des liens avec les milieux universitaires afin de bâtir des liens plus forts et d'avoir un meilleur inventaire de personnes ayant les connaissances scientifiques nécessaires.

Monsieur Champagne présente les recommandations du comité exécutif :

« Le comité exécutif recommande au conseil municipal de mandater la Direction générale à déposer une proposition permettant :

- La création d'un bassin d'experts indépendants afin de permettre à la Ville de bénéficier de conseils scientifiques plus précis, pour des dossiers ciblés;
- La création de partenariats avec les universités, notamment avec l'UQO et via un réseau interuniversitaire, dans des champs d'expertise précis, afin de travailler sur des projets en innovation municipale. »

Madame Kamanyana dit être sur la même longueur d'onde à l'effet que l'on reconnaît le besoin quant aux données scientifiques. Évidemment, elle ne partage pas les façons de mettre en place les moyens pour y arriver. Elle reconnaît que c'est un pas que l'on vient de faire. Si cet avis de proposition a été déposé, c'est parce qu'il manque quelqu'un qui allume la réflexion sur divers sujets traités par les services.

Monsieur Edmond Leclerc a l'impression que le breffage de l'administration parle d'une chose et que madame Kamanyana parle d'une autre chose. Selon lui, la différence se situe au niveau du volet scientifique versus l'expertise méthodologique. Il demande si une telle expertise pourrait s'insérer dans la structure actuelle.

Monsieur Rousseau indique que la proposition de la Direction générale est de travailler sur l'élaboration de partenariats. Il se questionne à savoir si c'est par l'entremise d'un scientifique en chef que l'on pourra assurer cette méthodologie. Il réitère que la position de la Direction générale est que la création d'un poste de scientifique en chef n'est pas nécessaire. Il faudrait simplement avoir une personne de l'organisation qui serait en mesure de créer des partenariats. La Ville a les moyens d'aller bâtir l'inventaire des personnes qui ont des expertises dans différents domaines.

Madame la mairesse demande ce que l'on souhaite vraiment puisqu'un coordonnateur et un scientifique en chef n'ont pas le même rôle ni le même salaire. Nous sommes en train de nous structurer, notamment avec le Bureau de la performance organisationnelle et plusieurs discussions ont lieu avec les établissements universitaires. Sur le fond, elle est d'accord d'ajouter et d'intégrer davantage de données scientifiques, toutefois le scientifique en chef ne semble pas être la meilleure solution à cet égard.

Monsieur Duggan apprécie l'initiative proposée puisque l'on parle de coordination. Il demande si l'on doit créer un poste pour assumer de telles responsabilités.

Monsieur Rousseau mentionne qu'une réflexion est nécessaire sur la notion de coordination avec les différents réseaux et qu'il est un peu trop tôt pour se positionner à cet effet.

Monsieur Aubé a un certain malaise face à l'administration puisqu'il comprend que la demande fait état d'un manque d'expertise à l'interne. Selon lui, l'administration a les connaissances suffisantes et il préfère travailler avec un vaste réseau d'experts que travailler avec une seule personne.

Monsieur Bureau mentionne que la Ville de Montréal s'est dotée d'une banque de chercheurs dans de nombreux champs d'expertise. Cette banque pourrait être disponible pour les autres municipalités de l'Outaouais et supportée par l'UMQ.

Madame Des Marais est d'accord avec l'affirmation que la Ville bénéficie d'un beau réseau d'expert. Toutefois, elle mentionne que préparer un appel d'offres pour des expertises peut prendre beaucoup de temps.

Monsieur Champagne mentionne que la recommandation du comité exécutif est justement d'éviter cette lourdeur. L'autre élément fondamental est le fait que le scientifique en chef ne viendra pas au conseil municipal pour commenter les projets. C'est une ressource supplémentaire pour l'administration puisque nous avons l'expertise au sein de notre administration, mais le souhait est de formaliser un mécanisme.

Monsieur Moran mentionne que le scientifique en chef devrait avoir une certaine indépendance de l'administration et il est d'avis que les deux propositions sont complémentaires.

Monsieur Rousseau est d'avis que de voir le scientifique en chef comme une personne indépendante au même titre que l'Ombudsman ou la Vérificatrice générale serait une erreur. Il veut éviter que l'administration se sente « jugée » par ce scientifique, mais que cette personne vienne plutôt en support à l'administration.

Madame la mairesse comprend que ce qui est important est d'avoir une personne qui porte les lunettes de la science dans l'administration. Le libellé du scientifique en chef vient cantonner cette personne dans un rôle spécifique alors que le désir est d'avoir accès à plus de données scientifiques.

Madame Kamanyana ajoute qu'elle veut avoir quelqu'un dans l'administration qui coordonne tout ce qui est soulevé dans le cadre du présent débat. Cette personne pourra aider l'administration sans aller à l'externe.

Monsieur Champagne mentionne que le comité exécutif veut avoir toute l'expertise possible et la structurer. En novembre, après les analyses, il est possible que la conclusion soit d'engager un coordonnateur.

Monsieur Girouard aimerait savoir si la Ville fonctionne bien avec la structure actuelle ou si un scientifique en chef ferait une grande différence.

Monsieur Rousseau mentionne que, selon lui, le conseil municipal travaille à l'envers, en ce sens que l'administration devrait avoir le mandat d'analyser cette demande afin de mieux déterminer les besoins. La question est à savoir quelle est la meilleure approche pour assurer les meilleures pratiques scientifiques, et à l'heure actuelle, il n'est pas possible d'y répondre aujourd'hui. La question est sur le moyen d'assurer le virage exigé et l'administration a besoin de temps pour y réfléchir.

Monsieur Moran souhaite clarifier que l'idée n'est pas d'aller avec un vérificateur général ou un ombudsman. C'est d'avoir quelqu'un dans l'administration qui s'assure que les données sont fiables. Il précise que c'est une fonction à occuper et non nécessairement un poste à créer.

Monsieur le conseiller Steve Moran, appuyé par monsieur le conseiller Daniel Champagne, propose de reporter l'item 37.4 à une autre séance.

Monsieur le président annonce que la demande de retrait de l'item 37.4 est adoptée. L'item sera retiré de l'ordre du jour de la séance du conseil.

DÉPÔT DE DOCUMENTS

1. Procès-verbal des assemblées ordinaires de la Société de transport de l'Outaouais tenues les 27 avril et 25 mai 2023

Fin du caucus préparatoire public à 17 h 18.